CTA du 24 septembre 2019
Avis présentés par la FSU

1- Formation continue pendant les congés scolaires : Pour 9 (FSU ; FO ; SE-UNSA) ; Abs 1(SNPDEN-UNSA)

Le CTA de Clermont se prononce contre l'imposition de temps de formation pendant les congés scolaires. La charge de travail des enseignants étant déjà trop lourde, la formation continue doit avoir lieu sur le temps de travail.

2- AESH : Pour 7 (FSU-SE-UNSA) ; Ne Prend Pas part au Vote 3 (FO)

Le CTA demande le respect, dans notre académie, de la circulaire du 5 juin 2019, à savoir que « les semaines en sus des 36 semaines de temps scolaire permettent de tenir compte des missions que l'AESH effectue en lien avec l'exercice de ses fonctions en dehors du temps scolaire », que « le temps d'accompagnement de ou des élèves ne peut être lissé sur la période de référence des 41 semaines ».

3- PIAL : Pour 7 (FSU-SE-UNSA) ; Ne Prend Pas part au Vote 3 (FO)

Le CTA de Clermont demande que les moyens en AESH des PIAL soient abondés en fonction des notifications MDPH des élèves du pôle.

4- Fusion des académies : Pour 10 (FSU, FO, SE-UNSA)

Le CTA de Clermont réitère son opposition à tout projet de fusion des académies.

5- Retraites : Pour 10 (FSU, FO, SE-UNSA)

Le CTA de Clermont s'oppose à toute tentative d'abandon du Code des pensions, élément du Statut, de recul de l'âge de départ à la retraite et à la baisse généralisée des pensions.

6- Réforme du lycée et du baccalauréat : Pour 6 (FSU, FO) ; Abs 4 (SE-UNSA)

Le CTA constate que les réformes du lycée et du baccalauréat entraînent une dégradation des conditions de travail et des relations professionnelles, des tensions dans les équipes, et une augmentation des risques psychosociaux. En conséquence, il demande l'abandon de ces réformes.

7- Evaluations et tests de positionnements : Pour 6 (FSU, FO) ; Abs 4 (SE-UNSA)

Le CTA de Clermont demande l'abandon des évaluations CP-CE1 et des tests de positionnement en sixième et seconde.

8- EPLEI : Pour 10 (FSU, FO, SE-UNSA)

Le décret 2019-887 du 23 août 2019 dispose que « l'EPLEI déroge aux règles d'enseignement de l'éducation nationale » qu'il peut recevoir des financements privés et que son conseil d'administration compte moins d'un tiers de représentants des personnels. Le CTA se prononce contre la création, dans le Puy-de-Dôme, d'un tel établissement, qui risque de vider certains collèges des quartiers nord de Clermont et de porter atteinte à la mixité sociale, en particulier dans ce secteur.